

## ÉDITO

# Des élu(e)s et mandaté(e)s au service de la démarche revendicative de la CGT

La CGT siège au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'Aquitaine. Les militants et militantes qui constituent le groupe CGT sont issus de syndicats d'entreprises et sont appelés à s'intéresser à de nombreux dossiers et questions importantes qui souvent touchent directement à la vie des salariés et de la population de notre région. Dans ce numéro, vous aurez un aperçu des sujets importants qui sont abordés dans la période et ferez vous-même le lien avec les batailles revendicatives que nous menons, notamment sur les moyens consacrés à la formation professionnelle, au développement économique de la région.

Car, il est important de pouvoir donner un avis CGT dans cette institution. D'autant que nous nous attachons à ce que ces avis, ces analyses soient construits avec les syndicats à partir des situations qu'ils rencontrent et des revendications qu'ils portent. Dans l'autre sens, il convient de nous appuyer sur les éléments de connaissance que nous recueillons dans les institutions et en particulier au sein du CESER.

Les militants et militantes qui y siègent participent activement à l'élaboration de revendications et à la démarche syndicale régionale, tant dans les collectifs de travail que dans leurs syndicats, leurs professions et dans les territoires. Ainsi et pour ne citer que quelques exemples, ils et elles contribuent à développer des actions revendicatives dans des domaines aussi divers que l'avenir des aéroports, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'avenir de l'aéronautique, la filière de déconstruction des navires,

l'égalité hommes-femmes, les enjeux de la filière bois, la fiscalité et les services publics.

Il convient par conséquent de tisser des liens toujours plus étroits entre les représentants de la CGT dans les institutions et nos organisations. Non pas pour caler l'activité de la CGT sur le calendrier des pouvoirs publics et du patronat mais bien pour travailler ensemble à la cohérence de notre activité revendicative pour répondre aux besoins des salariés dans notre région.

Philippe MEDIAVILLA



Photo : Gunther Vicente

(Composition du groupe CGT au CESER : Danielle Berna, Dominique Barbe, Valérie Frémont, Luc Cadillon, Michel Fourcade, Laurence Robert, Bernard Gambier, Eric Halgand, José Huici, Luc Paboeuf, Julien Ruiz, Françoise Sarthou, Claude Tressos.)

### > SOMMAIRE:

ÉDITORIAL.....> p.1

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU C.R.A.....> p.2

ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU C.R.A. POUR 2012.....> p.3

MA FORMATION PROFESSIONNELLE EN POCHE.....> p.4

TARIF : 0,10 €

## NON AUX AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES VERSANT DES DIVIDENDES !

**A**ssemblée plénière du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (C.E.S.E.R.) d'Aquitaine du 20/10/2011.

Tous les ans, le C.E.S.E.R., assemblée régionale non élue, doit, conformément à la Loi, émettre des avis sur les documents budgétaires présentés par le Conseil Régional d'Aquitaine (C.R.A.), assemblée élue au suffrage universel.

En sus des avis sur les Orientations Budgétaires (O.B.) 2012 et la Décision Modificative (D.M.) du budget 2011 (voir ci-après), le C.E.S.E.R. a eu à donner un avis sur des documents aussi variés que le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP), le rapport annuel « Développement Durable », le « plan d'appui régional à l'insertion par l'économie », le « contrat d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage », divers dossiers culturels relatifs au cinéma, à l'audiovisuel, au livre, à la coopération transfrontalière ou au développement de la langue occitane.

Enfin, il a approuvé le rapport rédigé, suite à une auto-saisine, sur le thème de « La prévention des risques sanitaires liés aux pratiques alimentaires ».

Toutes les interventions du groupe CGT du C.E.S.E.R. sur ces questions sont disponibles sur le site [www.cgt-aquitaine.com](http://www.cgt-aquitaine.com). Les rapports et avis du C.E.S.E.R. sont disponibles sur le site du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional d'Aquitaine.

Le C.R.A. a présenté une délibération modificative de son budget voté initialement pour 2011. Tenant compte des crédits annulés, des dépenses non engagées et des recettes supplémentaires perçues, la région propose le redéploiement d'un total de **9,5 millions d'euros de crédits supplémentaires**.

**6 Millions d'euros de ces crédits de paiement sont affectés au développement économique.**

La région Aquitaine est la région qui affecte le plus, en euros par habitant, à l'action économique.

**Elle attribue 44,2 € par habitant à ce titre pour une moyenne nationale de 30,9 €.**

Compte tenu des résultats, tant sur le plan de la réduction du chômage que sur celui de la réduction des inégalités dans notre territoire, il est plus que jamais nécessaire de prendre le temps d'évaluer les politiques conduites afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics.

La CGT est particulièrement attachée au **contrôle démocratique dans les entreprises pour l'utilisation des fonds publics**.

C'est bien naturel, s'agissant de l'utilisation d'argent provenant des impôts payés par tous, et en particulier par les salariés.

Le plus choquant est de voir que l'exécutif régional a fait voter une délibération accordant, décision unique en France, des aides financières publiques **aux entreprises distribuant des bénéfices**.

Il ne se passe pas une commission permanente (organe délibérant du C.R.A.) sans qu'une ou plusieurs sociétés ayant distribué des bénéfices à ses actionnaires bénéficient de subventions de la région.

Parmi elles, il y a de nombreuses entreprises multinationales dont le patriotisme national comme régional est bien connu ...

La CGT a dénoncé en son temps cette délibération qui, de plus, risque d'être rejetée par les autorités suite à un contrôle de la **Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine** qui a contesté cette pratique dans un rapport du mois de mars 2011.

*« Les contributions publiques se sont substituées, pour le financement des projets, aux ressources créées par l'entreprise et distribuées aux actionnaires ou aux porteurs de parts sociales ».* Voilà ce qu'écrivait la C.R.C.A. : l'argent public sert à payer les actionnaires !

La CGT souhaite qu'il soit mis fin au versement de ces aides aux entreprises versant des dividendes qui plus est lorsqu'il s'agit de multinationales pour lesquelles ces subventions ne représentent que des effets d'aubaines.

L'équité, la justice et le respect des salariés qui voient le fruit de leur travail partir hors de l'entreprise et leurs impôts venir compenser les besoins en investissements, exigent le retrait rapide de ce règlement d'intervention.

Michel FOURCADE



Photo : Gunther Vicente



Photos : Gunther Vicente

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES DOIVENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES AQUITAINS

Les conséquences des réformes, notamment fiscales, sur les budgets des collectivités et plus particulièrement sur celui des régions conduit à la fin de l'autonomie fiscale de la collectivité. Ajoutée à la décision par l'État de geler les dotations qu'il verse, la baisse des ressources des collectivités locales va avoir, à terme, des conséquences, sur les ressources des collectivités locales (villes, départements, régions) qui assurent plus de 70 % du total des investissements publics.

Cette baisse prévisible des investissements publics, ajoutée à la politique nationale d'austérité conduite par le gouvernement qui privilégie, pour satisfaire les marchés financiers, la réduction des déficits au détriment de la relance de l'activité économique, laisse présager, pour 2012, une année de récession économique dont les effets sont difficilement mesurables aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que l'exécutif régional a présenté des **Orientations Budgétaires (O.B.)** pour 2012 qui, pour « préserver l'avenir » feraient apparaître une diminution de - 3 % des principaux budgets régionaux.

**La CGT s'est étonnée de la présentation d'un tel budget pour 2012. Elle a condamné cette stratégie qui ne correspond ni aux capacités financières de la région ni aux besoins de l'Aquitaine et des aquitains. Pour la CGT, la priorité doit être la formation professionnelle (1<sup>ère</sup> compétence de la région) pour laquelle les besoins sont grands.**

Avec **30.7 € par habitant dépensés en 2009** à ce titre pour une moyenne nationale de **33.6 € et 36.1 € hors Île-de-France**, la région Aquitaine est loin d'être la première en matière de mobilisation de crédits pour la formation professionnelle. Elle est la 4<sup>ème</sup> région la moins bien placée des 22 régions métropolitaines. L'Aquitaine doit faire plus pour la formation. C'est un investissement pour l'avenir social en Aquitaine, un moyen pour valoriser le travail des salariés et assurer la maîtrise du progrès des techniques.

Selon l'INSEE, les salariés aquitains dans

l'aéronautique, sont moins qualifiés que ceux de Midi-Pyrénées. Qu'attend-on pour investir davantage dans la formation des salariés d'un secteur de pointe dans notre région en s'appuyant sur le pôle « Aérospace valley » (dont l'Aquitaine vient de prendre la présidence) et le centre de Latresne dont la CGT a salué la reprise par la région à un moment où, de nouveau, l'État se désengageait ?

Dans tous les secteurs où les approches environnementales et le développement durable doivent être pris en compte, les besoins sont grands en formation afin de permettre aux salariés de ces secteurs de développer des compétences pour améliorer les conditions de vie et de travail. Je ne citerais que le secteur du Bois et de la Forêt, si durement touché par deux tempêtes successives.

**Pour sortir de la crise, il faut des créations d'emplois** notamment industriels et de services publics, rémunérés avec les qualifications reconnues et des droits d'interventions pour les salariés qui ont leur mot à dire quant aux besoins dans l'entreprise et dans les territoires.

Depuis des années, la politique de désendettement, place la Région Aquitaine en tête des régions les moins endettées. Si les ressources fiscales ou celles provenant des dotations diverses sont contraintes, elles ont toujours été suffisantes, jusqu'à maintenant, pour permettre, compte tenu de la réalisation des objectifs, de recourir faiblement à l'emprunt.

Recourir à l'emprunt est normal lorsqu'il s'agit de financer des investissements nécessaires à la préparation de l'avenir ! Dans ce contexte, il serait étonnant que l'Aquitaine ne puisse avoir accès à l'emprunt !

Mais si les banques sont frileuses, d'autres solutions sont possibles. Les 6 associations d'élus et plus de 50 collectivités viennent de se prononcer pour la création d'une « **Agence de Financement des Collectivités territoriales** ». Ce qui devrait permettre de lever 5 Milliards d'euros d'emprunts soit 25 % du flux annuel du secteur local ?

La CGT revendique quant à elle, la créa-



tion d'un **Pôle financier public**. Il est utile et nécessaire et encore plus depuis la crise financière de 2008. Tout le monde, y compris le gouvernement, s'y réfère aujourd'hui. Il ne s'agit pas de faire d'un tel pôle un nouveau « crédit lyonnais » !

Pour notre organisation, placé sous un contrôle public et social, notamment des élus mais aussi des représentants de la société civile et des organisations syndicales, un tel pôle doit mettre en réseau un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi-public. Il aura pour rôle de mobiliser les fonds nécessaires au soutien et au développement des activités productives, de l'emploi et des services publics dans les territoires. Les collectivités locales, qui assurent 70 % des investissements publics, pourront ainsi disposer des moyens nécessaires à leurs besoins.

**Les besoins sont grands et les moyens existent.**

Encore faut-il ne pas accepter, à priori, les contraintes financières et les diktats des agences de notation et autres organismes financiers porteurs de misère et de régression sociale.

**C'est pourquoi, la priorité n'est certainement pas à la diminution des crédits nécessaires à la satisfaction des compétences de la région et des besoins des aquitain(e)s.**

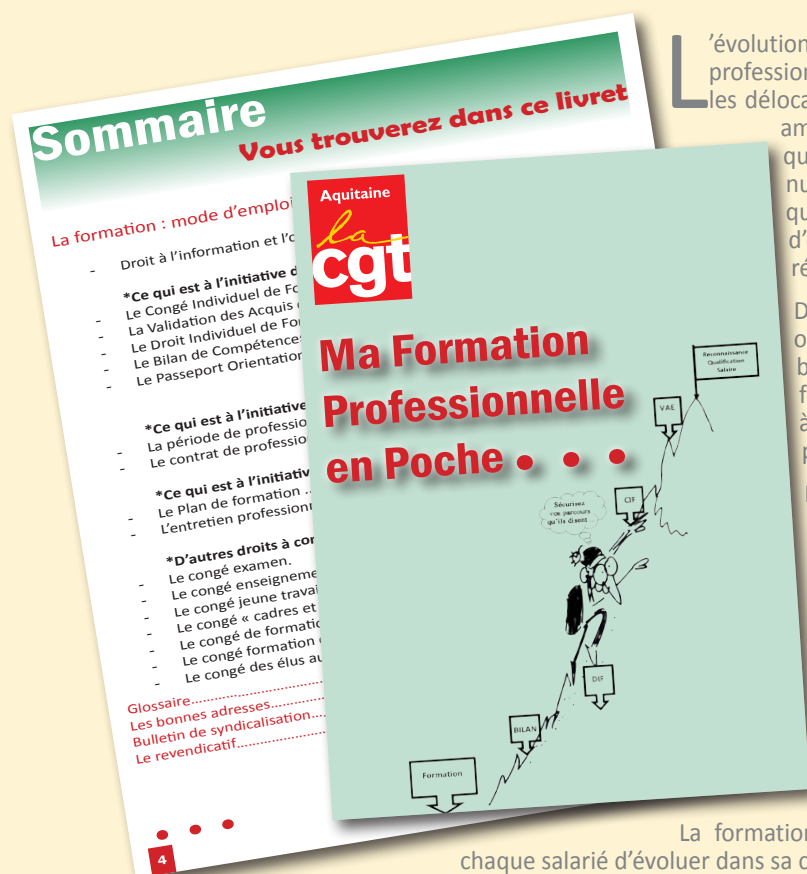
Michel FOURCADE

## Se former tout au long de la vie ?

## Pourquoi pas ?

**Vous avez décidé de prendre votre formation en main et de faire valoir vos droits ?  
Vous cherchez des réponses aux questions que vous vous posez sur la formation ?**

*Ce guide va vous permettre d'éclaircir le sujet.*



L'évolution des techniques, le désir de changer d'emploi ou d'évoluer professionnellement, de faire valider et reconnaître son expérience, les délocalisations subies et la fragilité des emplois occupés ... ne nous amènent-ils pas à repenser notre formation et à nous poser les questions liées à celle-ci ? Pourquoi ne pas envisager de continuer à se former dans les meilleures conditions possibles ? Dans quel cas est-on obligé de se former ? Quelles sont les possibilités d'obtenir une formation ? Sur le temps de travail ? Avec quelle rémunération ?

Dans quel but se forme-t-on ? Est-ce une demande individuelle ou ne converge-t-elle pas sur des demandes communes à un bon nombre de salariés ? Quelle est la prise en compte de la formation dans l'entreprise ? Quelles revendications envisager à ce sujet ? Qu'entend-t-on par se former tout au long de la vie professionnelle ?

Peut-on espérer un emploi durable sans se remettre en question et se former régulièrement, comment faire reconnaître sa formation d'une entreprise à l'autre ? Est-il encore possible de ne compter que sur sa formation initiale pour se maintenir dans un emploi tout au long de sa vie professionnelle ?

Comment accéder à une formation ? Comment, après la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie et celle du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, connaître les nouvelles obligations pour les employeurs et les nouveaux droits pour les salariés ?

La formation professionnelle est un enjeu considérable. Elle permet à chaque salarié d'évoluer dans sa carrière par l'amélioration de sa qualification et par la même de son salaire. De nombreuses dispositions relèvent de l'initiative du salarié, soit indépendamment soit en lien avec son entreprise. Avec ce fascicule, «Ma formation professionnelle en poche», la CGT souhaite vous donner le maximum d'informations vous permettant de faire prévaloir vos droits.

**La CGT considère la formation comme un investissement  
mais c'est avant tout un droit : LE VÔTRE !**

Ce livret est disponible sur simple demande auprès du Comité régional CGT d'Aquitaine - Bourse du Travail - 44 Cours Aristide Briand - 33075 Bordeaux cedex - tel : 05 57 22 74 80 et téléchargeable sur : [www.cgt-aquitaine.com](http://www.cgt-aquitaine.com)